

## COMMENT FAIRE UNE DEMANDE D'EQUIVALENCE DE DIPLOME POUR L'ACCES A CERTAINS CONCOURS DE LA FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIERE

Direction des ressources humaines  
Et de la formation (DRHF)

Service des Concours

☎ : 04.72.11.92.38

[Christine.monet-buyse@chu-lyon.fr](mailto:Christine.monet-buyse@chu-lyon.fr)

**Votre diplôme ne correspond pas à celui exigé pour vous inscrire à un concours.... Vous pouvez quand même accéder à ce concours de recrutement, en demandant la prise en compte de votre expérience professionnelle.**

Un dispositif a été mis en place par le *décret du 13 février 2007* relatif aux équivalences de diplômes. Celui-ci permet après examen du dossier par la **commission compétente**, d'attribuer **une décision d'équivalence pour l'accès à certains concours de la Fonction Publique Hospitalière (FPH).**

L'équivalence est une **AUTORISATION A CONCOURIR**, bien distincte de la délivrance d'un diplôme et qui ne dispense pas du concours pour accéder au corps souhaité. La commission est chargée de se prononcer sur les demandes d'équivalence de diplôme pour l'accès aux concours de la FPH, ouverts aux titulaires d'un diplôme ou d'un titre spécifique portant sur une spécialité de formation précise. **Le candidat ayant obtenu un avis favorable en vue de l'inscription à un concours conserve le bénéfice de celui-ci pour une inscription ultérieure au même concours.**

Le dossier de demande d'équivalence est disponible sur le site HCL :

<https://www.chu-lyon.fr/fr/concours-fonction-publique-hospitaliere>

Ou sur le lien ci-dessous :

[https://auvergne-rhone-alpes.dreets.gouv.fr/sites/auvergne-rhone-alpes.dreets.gouv.fr/IMG/docx/dossier\\_demande\\_equivalence.docx](https://auvergne-rhone-alpes.dreets.gouv.fr/sites/auvergne-rhone-alpes.dreets.gouv.fr/IMG/docx/dossier_demande_equivalence.docx)

### **MODALITES POUR DEPOSER UNE DEMANDE D'EQUIVALENCE DE DIPLOME**

**Les demandes d'équivalence de diplômes sont centralisées à la DRHF puis transmises à la DREETS (Direction Régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités) en amont des concours.**

**Date limite d'envoi du dossier : Samedi 20 juillet 2024**

*Attention tout dossier posté après la date limite, (cachet de la poste faisant foi), ne sera pas traité.*

## Constitution du dossier

- **1** - Compléter le dossier de demande d'équivalence de diplôme
- **2** - Joindre l'ensemble des pièces demandées (Cf dernière page du dossier de demande d'équivalence + ATTESTATION DE FONCTIONS ci-après).
- **3** - Faire remplir par son responsable et joindre au dossier « L'ATTESTATION DE FONCTIONS ».

## Pour information

L'attestation de travail est à demander à votre BP ou à votre responsable hiérarchique. Il doit mentionner la **date de prise de poste, le grade, la fonction** et doit être accompagné d'une fiche de poste détaillée.

L'avis d'ouverture du concours n'est pas à joindre par le candidat. Celui-ci est transmis à la DREETS **par le service des concours**, pour l'ensemble des dossiers de demandes d'équivalence réceptionnées.

## Envoi du dossier

- **Adresser le dossier complet accompagné des pièces demandées par courrier avec AR à :**

**HOSPICES CIVILS DE LYON**  
**DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES ET DE LA FORMATION**  
**SERVICE DES CONCOURS**  
**Bâtiment B**  
*162 av Lacassagne*  
*69424 LYON Cedex 03*

**Ce dossier ne doit pas être adressé avec le dossier de candidature du concours**

L'ensemble des dossiers ainsi réceptionnés sont transmis en l'état par le service des concours, au plus tard **1 mois avant la date de la commission** à la DREETS. Celle-ci vérifie la **complétude des dossiers** en amont de la commission. **Seuls les dossiers complets seront présentés à la commission.**

La réponse de la commission sera adressée par courrier aux candidats.  
En cas **d'avis favorable**, l'attestation sera à joindre au dossier d'inscription ou à adresser au service des concours dès réception de celle-ci.



## ATTESTATION DE FONCTIONS

**(A JOINDRE IMPERATIVEMENT A VOTRE DOSSIER DE DEMANDE D'EQUIVALENCE)**

La Commission Régionale d'équivalence statue sur la demande d'équivalence au vu de documents attestant de l'expérience professionnelle.

Il est important que la commission dispose d'éléments émanant directement de l'employeur, permettant d'avoir une idée précise de l'emploi tenu, du domaine d'activité, du positionnement de l'emploi au sein de l'organisme employeur, du niveau de qualification nécessaire des principales fonctions attachées à cet emploi et de la réalité de l'exercice effectif de l'activité salariée dans la profession pendant la période considérée.

La présente attestation fait état de ces éléments s'agissant de : M .....

Depuis le.....

M .....

Occupe un poste de.....

Dans la spécialité.....

Très précisément cet emploi requiert la technicité suivante dont dispose pleinement

M .....de par son expérience professionnelle et qui justifie que M .....

puisse se présenter au concours d' .....

-  
-  
-  
-  
-  
-  
-  
-  
-  
-  
-  
-

A ce poste, M .....  
hiérarchie.

donne pleinement satisfaction sa

Lyon, le

*Nom et signature du Responsable*